

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'EPÔNE

SEANCE DU LUNDI 06 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Emmanuel BOLLE, Maire d'Epône.

Présents :

M. Emmanuel BOLLE, Mme Isabelle ROMAIN, M. Stéphane TRUFFAUT, Mme Catherine MENETTRIER, M. Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Elsa SERRANO, M. Didier SOUQUET, Mme Nelly ERMACORA, M. Kamel RAFAÏ, Mme Emilie OUAZI, Mme Nathalie POTTIER, M. Anthony HOLLAND, Mme Eliane E SA, M. Yanis AKRICH, M. Théodore WAGNER, Mme Amira GOULAHIANE, M. Philippe JACQ, Mme Hélène LACAÏLLE, M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Olivier ECHARD, M. Rodolphe DRUART, Mme Béatrice DI PERNO.

Absents ayant donné procuration :

M. Laurent ANDRIEU donne procuration à M. Stéphane TRUFFAUT
Mme Sandra NIYONGERE donne procuration à M. Navid HUSSAIN-ZAIDI
M. Gilles VASSE donne procuration à M. Philippe JACQ
Mme Agnès MERRIEN donne procuration à Mme Hélène LACAÏLLE
Mme Danièle MOTTIN donne procuration à Mme Béatrice DI PERNO
M Jean-Marc JUSTINE donne procuration à M. Rodolphe DRUART

M. Kamel RAFAÏ est élu secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

30/06/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	29
Présents	23
Votants	29

DATE D'AFFICHAGE :

30/06/2026

OBJET : DENOMINATION DES SALLES DU HAUT ET DU BAS CASTEL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.2121-29 relatif aux compétences du Conseil municipal ;

Considérant que la dénomination des bâtiments communaux relève de la compétence du Conseil municipal et doit répondre à l'intérêt public local ;

Considérant que les appellations « Daniel Bricon » et « Robert Pansard » font référence à l'histoire locale, et rendent hommage à l'engagement de ces personnalités ayant contribué, chacune dans leur domaine, au développement, à la mémoire et à la vie collective d'Epône ;

Considérant l'avis favorable de la commission Culture et Patrimoine, Associations et Jumelage, consultée le mardi 23 juin 2026.

Après avoir entendu l'exposé présenté par Monsieur Navid HUSSAIN-ZAIDI, Adjoint au Maire, délégué à la Culture, Vie associative, et au Jumelage.

Après en avoir délibéré, à l'Unanimité (29 Voix Pour).

Article 1^{er} : DECIDE D'APPROUVER la dénomination des salles du Bas et du Haut Castel, comme suit « **Salle Daniel Bricon** » située au rez-de-chaussée du Castel des Ligneux et « **Salle Robert Pansard** » située à l'étage du Castel des Ligneux.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : PRECISE que la délibération sera adressée :
- A la Préfecture de Versailles et notifiée à l'association concernée.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

EPÔNE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte
Transmis au Préfet des Yvelines
Le **23 JUL. 2026**
Et publié/affiché le **23 JUL. 2026**

M. Kamel RAFAÏ
Secrétaire de séance



Emmanuel BOLLE

Maire d'Epône

